



Site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin »

Compte-rendu de la visite de terrain du 5 mai 2021

Étaient présents :

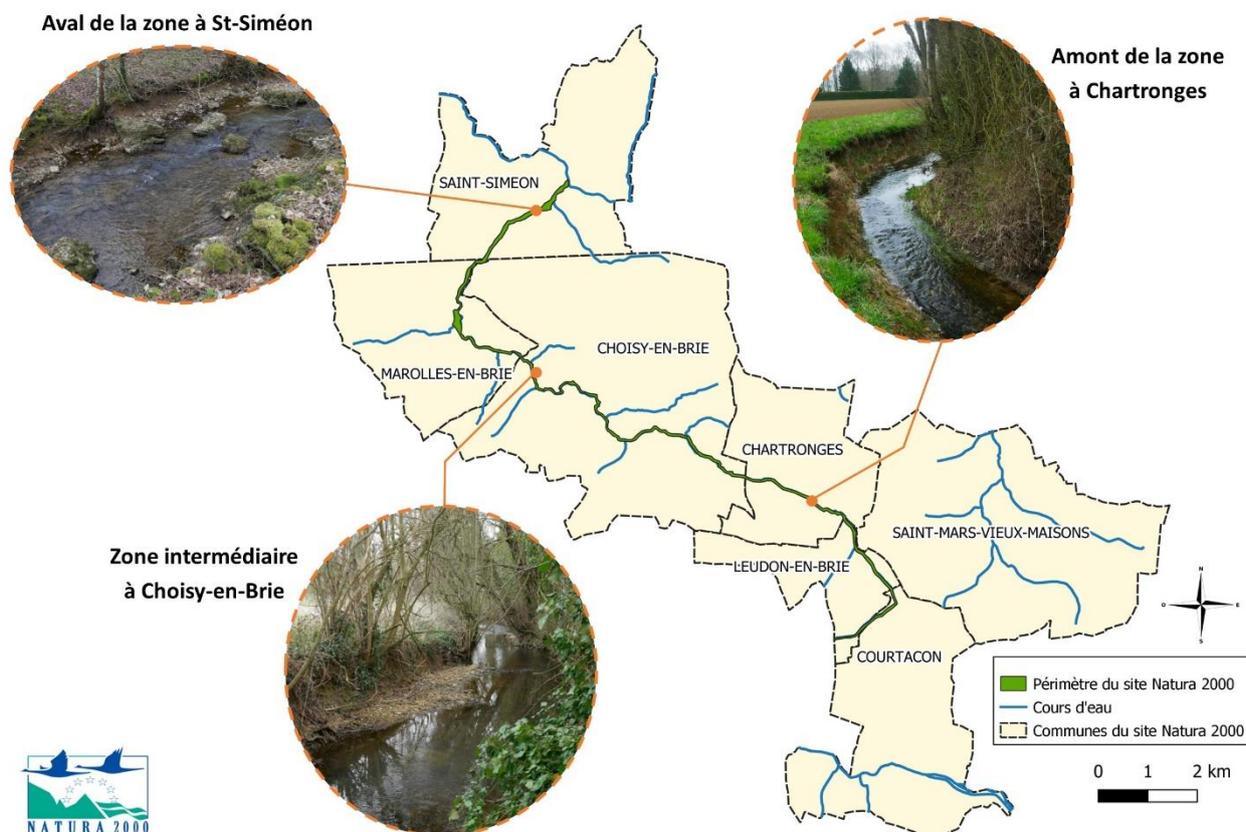
- **Marion GRIMAUD**, Chargée d'études Natura 2000 (FDAAPPMA 77)
- **Philippe DE VESTELE**, président du COPIL Natura 2000 du site « Rivière du Vannetin », vice-président de la Communauté de communes des 2 Morin (CC2M) et Président du SMAGE des 2 Morin
- **André TRAWINSKI**, Maire de la commune de Chartronges
- **Claude LECOQ**, Maire de la commune de Leudon-en-Brie
- **Bernard ANDRE**, Adjoint de la commune de Marolles-en-Brie
- **Renée CHABRILLANGES**, Maire de la commune de St Siméon
- **Claudine CARON**, Déléguée suppléante pour la commune de Courtacon
- **Dorine NOUALLET**, Adjointe au Responsable du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels (DDT)
- **Jessica STONINA**, Chargée d'instruction Natura 2000 et biodiversité (DDT)
- **Romain CLEMENT-PALLEC**, Chargé d'études Natura 2000 et arrêtés de protection (DRIEAT)
- **Maxime LESIMPLE**, Responsable technique de la Fédération Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Déroulé de la visite :

Les participants ont été accueillis sur le parking de la mairie de Chartronges. Après une présentation générale du site Natura 2000 de la rivière du Vannetin, l'animatrice a dirigé le groupe vers la première station sur la rivière à Chartronges. La visite s'est ensuite poursuivie sur une station intermédiaire à Choisy-en-Brie et une station aval à St-Siméon.

L'objectif de cette rencontre sur le terrain était de présenter le site Natura 2000 du Vannetin et ses enjeux aux élus des communes concernés et d'échanger ensemble sur cette thématique.

Stations visitées :



Points abordés :

○ Station amont à Chartronges :

L'animatrice Natura 2000 débute la réunion en présentant de façon générale le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ». Elle rappelle que l'animation du site a débuté en 2014. La structure animatrice du site est la Communauté de communes des 2 Morin qui a mandaté la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne pour se charger de l'animation. La désignation du Vannetin repose sur la présence de trois espèces d'intérêt communautaire dans la rivière : le chabot fluviatile, la lamproie de la Planer et la mulette épaisse.

Monsieur LECOQ, maire de Leudon-en-Brie, s'interroge sur ce qu'apporte Natura 2000 aux communes et sur la future création du PNR Brie et deux Morin. M. DEVESTLE et M. CLEMENT-PALLEC lui répondent en précisant qu'un site Natura 2000 et les parcs naturels régionaux ont des objectifs différents. Un site Natura 2000 permet essentiellement de préserver les espèces et habitats présentes dans un milieu en se basant sur une concertation avec les propriétaires et par le biais de contractualisations volontaires. Un parc naturel régional est un outil de développement territorial orienté vers la valorisation des richesses naturelles, culturelles et paysagères.

Après avoir présenté le site Natura 2000, l'animatrice dirige le groupe vers la première station de la rivière. Plusieurs aspects sont alors pointés du doigt : le lit est complètement colmaté, envasé, la granulométrie est inexistante, le lit de la rivière a été curé et rectifié, et la ripisylve est absente. Tout cela contribue au mauvais état de cette partie de la rivière. Par ailleurs, des relevés de température

effectués il y a quelques semaines ont montrés que l'eau était très chaude à cet endroit (16°C le 20 avril dernier).

Une station de pêche électrique se situait à proximité il y a quelques années avant d'être abandonnée en 2017 car aucunes espèces d'intérêt patrimoniale n'étaient observées.

Pour restaurer la rivière et lui redonner un aspect un peu plus naturel, des solutions existent et certaine peuvent être apportées par Natura 2000. En effet Natura 2000, offre des possibilités d'actions de restauration ou d'entretien de la rivière par le moyen des contrats et des chartes.

Les contrats et chartes sont destinés à tous les propriétaires de parcelles Natura 2000. Les signataires de la charte s'engagent pour une période de 5 ans sur la mise en place des bonnes pratiques de gestion sur leur parcelle qui sont en lien avec la préservation du milieu (ex : fauche tardive, période de travaux, essences à planter, etc.).

Les contrats engagent également les propriétaires sur une période de 5 ans et permettent de mettre en place des actions de restauration ou d'entretien du site. Par exemple, cela peut permettre de restaurer la ripisylve de la rivière, de restaurer le lit en faisant une recharge granulométrique, d'éliminer la présence d'une espèce envahissante, etc. Les contrats sont entièrement financés par l'Europe et l'Etat et offrent aussi l'avantage d'être exonéré de la taxe foncière sur les parcelles non bâties (TFPNB).

Pour les exploitants agricoles, des contrats spécifiques existent, c'est ce qu'on appelle les Mesures Agro-Environnementale et Climatiques (MAEC). Tout comme les contrats N2000, les MAEC permettent de mettre en place de actions sur les parcelles agricoles qui ont pour but de préserver la rivière en conciliation avec les pratiques de l'exploitant. Ils sont animés par la chambre d'agriculture pour les parcelles du site du Vannetin.

Plusieurs questions ont été posés sur les animations scolaires et ce que proposait Natura 2000. Dans le cadre du marché Natura 2000, une animation scolaire gratuite par an est proposée aux écoles des communes incluses dans le périmètre du site Natura 2000. L'animation proposée est destinée aux classes à partir du CE2 et s'articule en deux parties réparties sur une journée. La première partie se fait en classe avec une présentation du fonctionnement des rivières et de ce qu'est Natura 2000. La deuxième partie à lieu sur le terrain, au bord de la rivière située à proximité de l'école. Elle a pour but de montrer aux élèves les insectes et poissons que l'on peut retrouver près de chez eux. Cette année, une animation dans l'école de Chartronges est d'ores et déjà réservée pour la fin juin.

○ **Station intermédiaire à Choisy-en-Brie :**

Après la présentation de cette première station, le groupe de participants s'est dirigé vers la deuxième station située à l'Epauche, à l'aval de Choisy-en-Brie.

L'attention des participant est attirée sur le meilleur aspect de la rivière. Bien que le fond soit encore très colmaté et que le lit porte encore les traces de curage, de recalibrage et de rectification, on peut observer des écoulements un peu plus diversifiés que sur la station amont.

Une question est posée sur les populations piscicoles retrouvées sur cette partie de la rivière. Il est répondu qu'on retrouve les deux espèces de poissons d'intérêt communautaires à savoir le chabot et la lamproie de Planer.

En revanche, les résultats du suivi de la mulette épaisse ont montré que les populations se trouvaient entre les ouvrages du château de Marolles-en-Brie et le seuil du bois des Fourneaux à Choisy en Brie. Ces résultats mettent en évidence les problèmes de continuité écologique qui affecte la rivière et limite le déplacement des espèces sur tout le linéaire.

M. LECOQ se demande si l'on retrouve du vairon dans cette partie de la rivière. Il précise qu'auparavant le vairon était présent sur le Vannetin. L'animatrice lui répond que ce n'est pas le cas, seulement 4 espèces de poissons sont observées sur les stations intermédiaires du Vannetin : le chabot, la lamproie de Planer, l'épinochette et la loche franche. La dégradation des habitats piscicoles causée par les travaux hydrauliques et la présence d'ouvrages hydrauliques dans le lit de la rivière a contribué à la disparition de certaines espèces sur les stations amont. On les retrouve en revanche sur les stations aval où les habitats sont encore en partie préservés et sont plus diversifiés.

○ La station aval à St Siméon :

La visite s'est terminée à l'aval de la rivière, à Mizande à St Siméon.

Les participants sont frappés par la différence entre cette partie de la rivière avec la partie amont vue plus tôt. En effet, l'aspect de la rivière à l'aval est plus naturel avec la présence de radiers et mouilles et une granulométrie plus diversifiée. La ripisylve est également plus présente sur les berges. Les habitats piscicoles sont plus nombreux et diversifiés. Cela explique les résultats de pêche électriques intéressants obtenus sur cette station. En effet, lors des derniers inventaires piscicoles, des truites ont pu être observées, ce qui est un indicateur d'une bonne fonctionnalité de la rivière. Des anguilles sont aussi observées dans cette partie de la rivière, ainsi que des vairons et les deux espèces d'intérêt patrimonial : le chabot et la lamproie de Planer.

L'animatrice clôture la visite en remerciant tous les participants de leur présence. La rivière du Vannetin souffre de nombreuses pressions anthropiques mais elle a le potentiel de devenir une très belle rivière.

M. DEVESTLE ajoute que la visite a permis de se rendre compte de l'impact de l'Homme sur l'état de conservation de la rivière avec un état qui se dégrade de plus en plus vers l'amont du cours d'eau. Or sur la majorité des cours d'eau on observe plutôt la tendance inverse où l'état des rivières se dégrade vers l'aval où l'urbanisation est plus importante. Des solutions sont possibles notamment par le biais de Natura 2000 pour restaurer la rivière et la valoriser au sein du paysage du bassin qui est très cher aux habitants.

Pour la moindre question ou demande d'information en lien avec Natura 2000, n'hésitez pas à contacter :

Marion GRIMAUD

Chargée d'études Natura 2000

Fédération de Pêche de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

natura2000@federationpeche77.fr

Tél : 06.82.43.25.37 / 01 64 39 03 08